Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charvet

# Immeuble Le Miravidi

## Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000127
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

## Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Le Miravidi

## Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 50

## Historique

Le projet est élaboré en 1973, pour le compte de la SARL Foncière de l'Arc à Bourg-Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération. Il est issu d'un travail collectif conduit par une équipe de concepteurs regroupant C. Perriand et G. Regairaz (AAM) pour la conception générale, et P. Quinquet (AAM), pour la mise en oeuvre. Le permis de construire est accordé en janvier 1974, et la mise en service de la résidence a lieu pour Noël 1974 (comme l'hôtel du Golf et la résidence Bellecôte situés en proximité immédiate).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1973 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Philippe Quinquet (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

## Description

La résidence Miravidi est le 3e immeuble construit au quartier du Charvet à Arc 1800, au "point de convergence" placé à la cote 1700 m, défini par le plan de la ZAC, autour duquel doivent se greffer les principales structures d'accueil de la station. Le Miravidi est le premier programme immobilier composé de studios résidentiels réalisés au Charvet. Le choix se porte sur des programmes de dimensions plus réduites que ceux réalisés jusque-là à Arc 1600. C'est le 1er immeuble résidentiel de grande dimension dont la composition repose sur une implantation perpendiculaire à la pente. Mais c'est aussi le dernier immeuble de studios réalisés "artisanalement". La composition s'appuie sur le principe du "décalage" commun à toutes les réalisations des Arcs. Les 6 niveaux de logements sont tous placés dans le soubassement de l'immeuble, encastrés dans le terrain. Les équipements de toiture sont traitées avec des charpentes "en pagode" imaginée par B. Taillefer pour les commerces du centre commercial. Le Miravidi comprend 680 lits (165 studios, 6 500 m² de plancher). L'immeuble est une construction unique, mais réalisée en deux parties accolées (joints de dilatation). Il est partagé en deux dans le sens de la longueur de deux manières : la coursive horizontale traverse l'immeuble et donne accès de part et d'autre aux studios exposés soit au nord-est, soit au sud-ouest ; les deux cages d'escaliers distribuent deux parties de l'immeuble, la partie aval et la partie amont encastrée dans le terrain. Les studios sont identiques quel que soit le côté d'exposition, d'une

superficie de 27 m². Pour éviter une composition en longueur, en raison d'une largeur de trame descendue à son minimum (moins de 3 mètres), l'espace du studio est composé de deux parties décalées (disposées en "baïonnette"), nécessitant des murs de refend décalés. Une partie de la toiture est équipée par des commerces, tandis que l'autre constitue une place publique en terrasse sur la vallée.

### Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 6 étages de soubassement, 1 étage carré, étage de comble
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : terrasse ; toit polygonal
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit
Autres organes de circulations : ascenseur

### Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale

## Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

## Présentation

**I. HISTORIQUE**

**Dates et acteurs**

Le projet est élaboré en 1973 (en même temps que le projet de l´hôtel du Golf), pour le compte de la SARL « Foncière de l´Arc » à Bourg-Saint-Maurice, maître d´ouvrage de l´opération.

La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d´un travail collectif conduit par une équipe d´architectes concepteurs regroupant :

- Charlotte Perriand et Gaston Regairaz pour la conception générale,
- Philippe Quinquet, architecte de l´Atelier d´Architecture en Montagne, pour la mise en oeuvre.

Le permis de construire est accordé en janvier 1974, et la mise en service de la résidence a lieu pour Noël 1974 (comme pour l´hôtel du Golf et la résidence « le Bellecôte » situés en proximité immédiate).

**Origine du projet**

La résidence « le Miravidi » est le troisième immeuble construit au quartier du Charvet à Arc 1800, conçue et réalisée en même temps que l´hôtel du Golf et la résidence « le Bellecôte ».

La résidence « le Miravidi » est le premier programme immobilier composé de studios résidentiels réalisés au quartier du Charvet. Le choix se porte sur des programmes de dimensions plus réduites que ceux réalisés jusque là à Arc 1600 (Versant Sud et la Cachette en 1973).

Placé au coeur du village du Charvet, le projet de la résidence « le Miravidi » est imaginé d´abord par Charlotte Perriand qui raconte : « j´avais profité de l´espace libre dans la Cascade à 1600, pour faire la maquette grandeur nature d´un studio de quatre lits nouvelle formule, destinée à la résidence du Miravidi, ne dépassant pas vingt-sept m2 habitables. Il était composé d´un grand lit en alcôve, fermé par un panneau coulissant fait de lattes de bois, de deux lits formant divan dans le séjour, d´un petit bloc-cuisine et d´une salle de bains... » (**Une vie de création**, p. 357).

La résidence « le Miravidi » est le premier immeuble résidentiel de grande dimension dont la composition repose sur une implantation perpendiculaire à la pente ; le principe a été mis au point par l´équipe des concepteurs d´Arc 1800. L´aile des chambres de l´hôtel du Golf a constitué une première expérience, composée par la juxtaposition longitudinale de deux bâtiments ensemble. Puis se sont succédées les grandes réalisations composées chacune de centaines de studios : Belles Challes, Lauzières, Pierramenta.

Mais la résidence « le Miravidi » est la dernier immeuble de studios réalisés « artisanalement ». Confrontée à des programmes gigantesques à réaliser dans des temps records (plus de 350 studios à réaliser en une seule saison pour Belles Challes, l´année suivante en 1975), Charlotte Perriand se tourne alors vers l´industrialisation et principalement celle de tous les éléments sanitaires.

La composition s´appuie sur le principe du « décalage » qui accompagne toutes les réalisations des Arcs, et repose pour la résidence « le Miravidi », sur les principes suivants :

- Densifier : les travées sont étroites, inférieures à 3 mètres, pour disposer un maximum de logements avec un linéaire de façade minimum.

- Limiter l´impact visuel de la construction : principe de la volumétrie en « triangle » qui épouse la pente. La hauteur de l´immeuble est de R+1+combles à l´amont, et R+7+combles à l´aval. Les sept niveaux de logements sont donc tous placés dans le soubassement de l´immeuble, encastrés dans le terrain.
- Réduire l´effet de masse et de hauteur de la construction en composant les décalages de toutes les façades, à partir d´une variation des largeurs des terrasses (façades gouttereaux) et de la composition en gradins pour le pignon aval : pour les façades des murs gouttereaux , plus les niveaux sont élevés, plus les balcons sont étroits ; pour la façade pignon aval, la composition est traitée en gradins, avec des redents de part et d´autre : chaque niveau comporte une travée supplémentaire par rapport au niveau immédiatement supérieur, permettant à tous les logements placés en pignon de bénéficier de larges terrasses ouvertes sur la vallée, qui ne portent pas d´ombre sur les niveaux inférieurs.
- Composer la toiture, comme un espace en continuité avec les espaces collectifs de la station, proposant ainsi l´intégration de la résidence dans l´espace public, principe assuré en traitant les équipements de toiture avec des charpentes dites « en pagode » imaginée par Bernard Taillefer pour les commerces du centre commercial du Charvet (technique de charpente en bois, qui offre une souplesse de volumétrie tout en respectant les trames imposées par le soubassement de l´immeuble), une « toiture exemplaire » selon Charlotte Perriand.

**C. Programme**

La résidence « le Miravidi » (réalisée en une seule saison, l´année 1974) comprend au total 680 lits, répartis en 165 studios (et quelques commerces sur le toit de l´immeuble, sur la place du Charvet), pour une superficie de 6 500 m2 de plancher. Le projet est une construction unique, mais réalisée en deux parties accolées (joints de dilatation).

L´immeuble comprend 8 niveaux, desservis par deux distributions verticales et une distribution horizontale (coursive) à chaque niveau qui sépare l´édifice en deux parties (55,00 m environ de longueur pour les niveaux les plus longs, et 22,00 m de largeur).

L´immeuble est partagé en deux dans le sens de la longueur, de deux manières :
- la coursive horizontale traverse l´immeuble et donne accès de part et d´autre aux studios exposés soit au nord-est, soit au sud-ouest ;
- les deux cages d´escaliers distribuent deux parties de l´immeuble :
---- la partie aval comprenant 8 niveaux (dont 7 de studios),
---- la partie amont, encastrée dans le terrain, comprenant des niveaux variables (7, 6, et 5).

Les studios sont identiques quelques soit le côté d´exposition, d´une superficie de 27,00 m² environ.

Pour éviter une composition en longueur, en raison d´une largeur de trame descendue à son minimum (inférieur à 3,00 mètres), l´espace du studio est composé de deux parties décalées (disposées en « baïonnette »), nécessitant des murs de refend décalés :
- du coté de la coursive, un espace de 14 m² ;
- du coté de la terrasse, un espace de 12,00 m² ;
- un espace intermédiaire d´un m².

Une partie de la toiture est équipée par des commerces, tandis que l´autre constitue une place publique en terrasse sur la vallée.

**D. Principes du projet**

***D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station***

La résidence « le Miravidi » est placée au coeur du quartier du Charvet, à Arc 1800, autour de la place du Charvet, bordée par la résidence Bellecôte (mitoyenne de l´Hôtel du Golf), par les « pagodes » (commerces), et longée par le chemin piéton qui traverse le village et relie entre eux les quartiers d´ Arc 1800.

L´immeuble prolonge la place centrale du village de Charvet, en offrant sa toiture comme terrasse publique, avec une vue plongeante sur la vallée de l´Isère et les montagnes alentours au sud-ouest, et à l´abri de l´animation du centre commercial du quartier du Charvet ; la terrasse est reliée par une élégante passerelle cintrée qui enjambe la voie routière de desserte des niveaux inférieurs des commerces et de l´hôtel du Golf.

Les studios sont disposés dans la partie aval de l´édifice, invisible depuis la place publique, tandis que la toiture est équipée des entrées de la résidence de plain-pied avec le niveau du ski, et des commerces disposé en continuité avec le centre commercial.

***D.2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution***

L´immeuble « le Miravidi » est une construction unique bien que réalisée en deux parties mitoyennes (joints de dilatation), et disposée suivant un plan rectiligne.

L´édifice est composé suivant un plan en longueur, comprenant 19 travées régulières (3,00 m environ en moyenne entre axe de chaque travée), sur 8 niveaux du coté aval, et 5 niveaux du coté amont.

Les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés au nord-est et les autres au sud-ouest sur la vallée de l´Isère; chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la coursive.

L´immeuble « le Miravidi » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :
- deux escaliers à double volée fermés (associés chacun à deux ascenseurs), placés dans une travée coté nord-est, relie tous les niveaux entre eux ;
- une coursive horizontale, longitudinale, dessert à chaque niveau tous les studios.

La toiture est traitée de manière simple, en terrasse accessible, desservant les entrées de l´immeuble, et prolongeant l´espace public de la station avec l´installation de commerces en toiture qui se trouvent en proximité immédiate des autres commerces du centre du village ; les dessertes sont de plain-pied, reliés directement aux circulations piétonnes qui relient les trois villages d´Arc 1800 ; les commerces (restauration) qui n´occupent qu´une partie de la toiture de l´édifice, bénéficient d´une partie de la grande terrasse toiture de la résidence « le Miravidi ».
La desserte automobile de la résidence « le Miravidi » est assurée aux deux extrémités de l´immeuble, à l´amont et à l´aval :
- à l´aval, un petit hall d´entrée lié à la coursive centrale, est ouvert directement sur une voie de desserte qui conduit jusqu´à l´hôtel du Golf ;
- à l´amont, un hall (niveau -1 par rapport à la toiture terrasse) est ouvert sur une voie de desserte

**E. Référence typologique**

L´immeuble « le Miravidi » est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, avec une circulation longitudinale centrale qui dessert tous les niveaux ;
La conception générale prend appui sur l´expérience des réalisations précédentes édifiées jusque-là, et principalement celles d´Arc 1600 et recherche des principes qui seront développés de manière plus ample dans les programmes suivants (Belles Challes, Lauzières, Pierramenta, Nova) :
- Le studio compact (la surface descend à 27 m2, alors qu´au Versant Sud, la surface est de 30,00 m2), aménagé pour la première fois dans une largeur de trame inférieure à 3,00 mètres et une longueur de plus de 9,00 mètres (dispositions développées de manière plus ample avec Belles-Challes et Lauzière) ;
- La volumétrie traitée « en triangle » pour limiter l´impact de l´immeuble sur le site (à l´identique de l´Hôtel du Golf, puis des grands programmes de Belles Challes, Lauzières et Pierra Menta). Les niveaux sont empilés perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, et forment un volume à face triangulaire qui rachète la pente.
- Le décalage en gradins de chacun des niveaux sur le mur pignon nord, permettant d´une part à chaque studio de bénéficier d´une terrasse dégagée (semblable au « Versant Sud »),et d´autre part un traitement en « cascade » d´un pignon présentant une hauteur de 8 niveaux (dispositions recomposées de manière plus sobre pour Belles Challes et Pierramenta).
- Le décalage des façades latérales gouttereaux avec la diminution de la largeur des balcons au fur et à mesure que les niveaux s´élèvent, donnant ainsi un « fruit » à la silhouette de l´édifice.
- La « seconde façade » constituée par l´ossature des garde-corps des balcons des logements, rapportée sur la façade principale : principe imaginé à Arc 1600 dès la conception du premier immeuble « Les Trois Arcs », puis sans cesse repris avec des adaptations pour tous les programmes d´Arc 1600 ; la « seconde façade » est à nouveau repensée avec les grands programmes du Charvet qui succèdent au « Miravidi », et conduisent à des façades de très grande hauteur.
- La toiture porte-neige adoptée dès le premier chantier d´Arc 1600 avec « Les Trois Arcs »), mais rendue accessible au public pour la première fois, constituant un véritable espace public

**F. Inventions techniques**

Pour mettre au point le studio de la résidence « le Miravidi », Charlotte Perriand construit un prototype à l´échelle 1 (dans la résidence de La Cascade à Arc 1600) permettant de vérifier l´organisation d´un studio de quatre lits, pour une surface de 27 m² habitables.
Avec la résidence « le Miravidi », il s´agit de la première construction pour laquelle la toiture (traitée en porte neige) est totalement accessible au public. Le toit est une terrasse publique composée des entrées de la résidence, de commerces, et d´un vaste espace ouvert en belvédère sur la vallée qui prolonge l´espace public aménagé sur le sol à proximité ; la technique du porte neige traité en bois, trouve là un développement majeur, qui sera repris deux ans plus tard en 1977 avec la réalisation de la résidence « Pierramenta ».

**G. Evolution**

La boutique d´Arc Mobilier qui diffuse les mobiliers conçus ou choisis par Charlotte Perriand pour l´aménagement des logements, s´installe dans les « pagodes » de la toiture ; en 1978 lorsque ces locaux sont vendus, ce sont des commerces de restaurations qui s´installent profitant de la terrasse ; Arc Mobilier s´installe alors dans la résidence « le Bellecôte ».

**II. DESCRIPTION**

**A. Implantation dans le terrain**

Corps de bâtiment unique ;
Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, pour l´ensemble de la construction, avec coursive longitudinale centrale ;
L´implantation a été réglée juste au niveau de la rupture de pente du terrain, avec quatre niveaux encastrés dans la pente.

**B. Organisation du plan / répartition des logements**

L´immeuble est distribué par une coursive centrale longitudinale qui donne accès aux studios disposés de part et d´autre.
Les studios sont disposés dans des travées étroites (moins de 3,00 mètres de large entre axe).
La répartition des studios est identique d´un coté (nord-est) et de l´autre (sud-ouest) :
- coté sud-ouest : 19 travées ;
- coté nord-est : 19 travées.

**C. Structure porteuse verticale et horizontale**

*Partie comprenant les studios*
Structure en dalles et murs de refend en béton armé.

*Partie toiture*
Les commerces sont bâtis en ossature en bois.
Les volumes des commerces et des logements sont réalisés de manière différente : à la masse des étages de studios (« statique ») s´oppose la légèreté des structures placées en toiture (« dynamique » ).

**D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales**

*Escaliers*
Les escaliers sont en béton recouverts de moquette.
Les garde-corps sont composés de poteaux en bois entre lesquels sont fixées les mains courantes en bois. Les barreaux sont des grandes tiges métalliques (peintes en bleu), indépendantes de cette structure bois, disposées sans interruption sur toute la hauteur de la cage d´escalier, et fixées au droit de chaque limon béton.
*Ccoursives*
Les coursives sont centrales, horizontales, rectilignes sur toute la longueur de la résidence, recouvertes d´une moquette.

**E. Terrasse**

Chaque travée de studio se prolonge par une terrasse d´une largeur variable selon les niveaux (de 0,90 m à 1,20 m environ).
Les ossature des terrasses et des garde-corps sont mixtes : béton et bois pour les terrasses, charpente bois et ferronnerie métallique pour les garde-corps.
Les terrasses sont réalisées en béton armé dans le prolongement des dalles des studios, placées en porte à faux (donc pas de décalage entre la terrasse et le studio).
Le sol en béton armé de chaque terrasse est recouvert de planches de bois reposant sur des liteaux.
*Garde-corps*
Les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux bois verticaux placés au droit des murs de refend.
Les poteaux sont maintenus aux têtes des dalles par des U métalliques, placés au niveau de l´assemblage entre deux poteaux.
Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps précédemment installés sur les immeubles du village du Charvet, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.
*Cloisons de séparation*
Les séparations entre les terrasses des logements mitoyens sont des cloisons en bois à hauteur du garde-corps. Deux madriers horizontaux sont fixées par des T métalliques à la façade et aux poteaux ; ils supportent de chaque côté une série de planches de bois espacées, posées verticalement et en quinconce.
*Terrasse supérieure*
La partie nord-est de la terrasse supérieure est fermée avec les entrées de l´immeuble et les commerces ; la partie sud-ouest est laissée libre. La partie laissée libre est équivalente à la moitié de la surface de l´immeuble environ.
En bordure de la terrasse la coursive de l´immeuble est traitée en galerie couverte, mais ouverte sur l´espace public, formant protection devant les commerces.
Le garde-corps de la terrasse est construit dans le prolongement des garde-corps de la façade.
La dalle terrasse, est recouverte d´un porte-neige en bois, qui constitue le sol de l´espace public.

**F. Couverture / toiture**

*Terrasse*
La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une ossature en bois, reposant elle-même sur une dalle béton.
*Commerces*
La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une charpente en bois.
La toiture comporte plusieurs versants de formes variées, inspirées par les toitures des commerces voisins, surnommées « les pagodes ».

**G. Façades et baies**

*Les façades des studios*
Chaque studio est prolongé par une terrasse.
La structure en bois des garde-corps constitue une « seconde façade » ; comme à chaque niveau la façade présente un retrait par rapport a niveau supérieur, les largeurs des terrasses diminuent au fur et à mesure que les niveaux s´élèvent ; la seconde façade suit ces décalages, donnant à l´édifice un certain « fruit ».
Chaque travée est entièrement vitrée, avec un vitrage fixe et une porte à un vantail vitré.
Des rideaux intérieurs de couleur unie (rouge et blanc) tendus sur toute la hauteur, forment protection.
*Pignon*
Alternance de baies vitrées et de bardage vertical.
*Les façades des commerces*
Charpente en bois apparente ; vitrage entre les pièces de charpente.

**H. Entrées et parties communes**

*Hall d´entrée amont*
Accès depuis la voie de desserte de l´hôtel du Golf.
Hall entièrement vitré sur la rue, avec une double porte vitrée ;

banquette fixe le long de la baie fixe.
Le hall donne accès à la coursive, à deux ascenseurs et à l´escalier.

**G. Intérieur des logements**

***G.1 - Principe général***

Les studios sont compacts et organisés dans un espace d´une largeur de trame inférieure à 3,00 mètres.
L´espace du studio est composé de deux parties décalées, nécessitant des murs de refend décalés, disposant deux espaces « en baïonnette », séparant le coin nuit, sanitaires, rangements, du coin séjour :
- du coté de la coursive, un espace de 14 m²,
- du coté de la terrasse, un espace de 12,00 m²,
- un espace intermédiaire d´un m².

***G.2 - Distribution***

En entrant, on trouve successivement :
- d´un côté des rangements (portemanteaux et placards),
- de l´autre côté :
---- la salle de bain avec baignoire, lavabo et WC ; la tôle des parois est blanche, celle du plafond orangé, et le plan du lavabo et de la baignoire est bleu. La salle de bain est accolée à l´une des faces de la gaine technique ;
---- accolé à une autre face de la gaine technique, le coin cuisine, très compact, avec un évier, deux plaques électriques, un réfrigérateur au-dessous et des rayons au-dessus. La tôle est peinte en rouge.
---- adossé au troisième côté de la gaine technique, « un grand lit en alcôve, fermé par un panneau coulissant fait de lattes de bois » (Ch PERRIAND) ; le panneau peut coulisser contre le mur de refend pour ouvrir totalement l´alcôve.
---- après le rétrécissement de la travée ( la « baïonnette »), on entre dans la partie séjour, équipé de deux lits formant divan. Une planche de bois fixée au mur de refend permet de s´adosser et joue le rôle d´applique pour un néon.

***G.3 - Mobilier***

Appliques luminaires : disque en métal supportant une ampoule laissée nue ;
une table rectangulaire sur pied métallique blanc dans le séjour ;
des tabourets à quatre pieds en fibre de verre blanche.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 1354 - 1410. Hôtel du Golf, résidence Bellecôte et immeuble le Miravidi pour la**
  AD Savoie. 6J 1354 - 1410. Hôtel du Golf, résidence Bellecôte et immeuble le Miravidi pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1973-1992)

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

### Bibliographie

- **PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998**
  PERRIAND, Charlotte. **Une vie de création**. Odile JAMob, 1998
  p. 357

## Illustrations

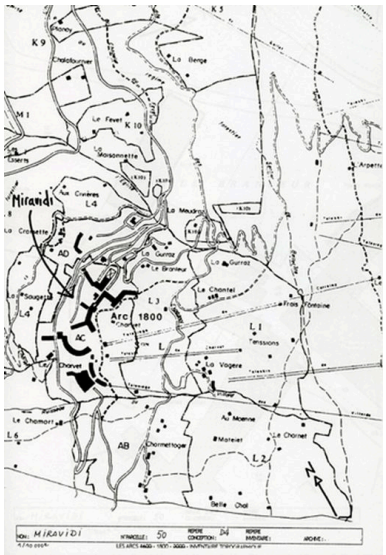


Plan de situation, d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301258NUD

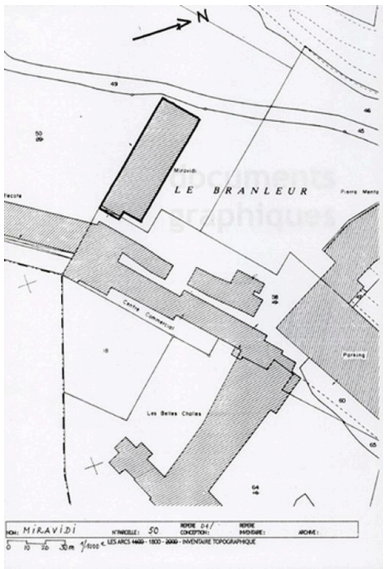


Plan masse, d'après le plan cadastral, section AC
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301257NUD

Plan d'un studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301281NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301283NUCA

Voie de desserte accédant au hall d'entrée amont
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301265NUCA

Façade latérale, pignon amont au niveau de la place
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301263NUCA

Façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301261NUCA

Vue générale depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301661NUCA

Façade sud-ouest depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301262NUCA

Vue depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301662NUCA

Façade latérale, pignon aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301264NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301282NUCA

La terrasse supérieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301266NUCA

Les restaurants sur la terrasse supérieure
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301672NUCA

Terrasses des logements sur le pignon aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301267NUCA

Hall d'entrée amont
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301268NUCA

Hall d'entrée amont : accès aux ascenseurs
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301269NUCA

Hall d'entrée amont : vue vers l'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301270NUCA

Coursive, niveau courant
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301271NUCA

Escalier
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301272NUCA

Logement : entrée dite galerie d'accès
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301273NUCA

Logement : entrée dite galerie d'accès, vue vers le séjour
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301274NUCA

Logement : terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301280NUCA

Logement : alcôve
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301275NUCA

Logement : coin cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301276NUCA

Logement : salle de bain
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301277NUCA

Logement, mobilier : table, plateau bois et pied métallique, et tabouret en fibre de verre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301278NUCA

Logement, mobilier : applique métallique
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301279NUCA

## Dossiers liés

**Dossiers de synthèse :**
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
**Oeuvre(s) contenue(s) :**
**Oeuvre(s) en rapport :**
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Plan de situation, d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage

IVR82_20057301258NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

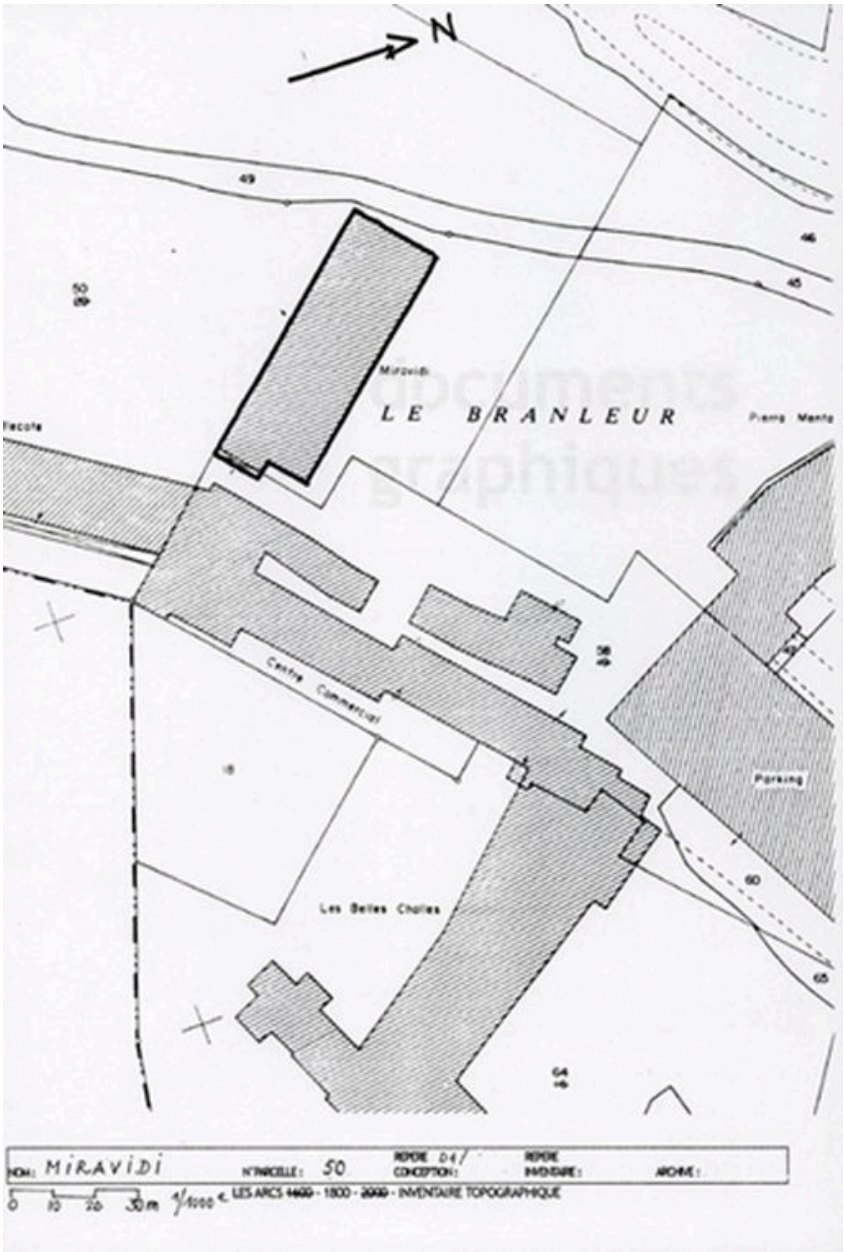


Plan masse, d'après le plan cadastral, section AC

IVR82_20057301257NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan d'un studio

IVR82_20057301281NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20057301283NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Voie de desserte accédant au hall d'entrée amont

IVR82_20057301265NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade latérale, pignon amont au niveau de la place

IVR82_20057301263NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest

IVR82_20057301261NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue générale depuis le sud-est

IVR82_20117301661NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest depuis le sud

IVR82_20057301262NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le sud-est

IVR82_20117301662NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade latérale, pignon aval

IVR82_20057301264NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le nord

IVR82_20057301282NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La terrasse supérieure

IVR82_20057301266NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les restaurants sur la terrasse supérieure

IVR82_20117301672NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Terrasses des logements sur le pignon aval

IVR82_20057301267NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hall d'entrée amont

IVR82_20057301268NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Hall d'entrée amont : accès aux ascenseurs

IVR82_20057301269NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Hall d'entrée amont : vue vers l'entrée

IVR82_20057301270NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Coursive, niveau courant

IVR82_20057301271NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Escalier

IVR82_20057301272NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : entrée dite galerie d'accès

IVR82_20057301273NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : entrée dite galerie d'accès, vue vers le séjour

IVR82_20057301274NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : terrasse

IVR82_20057301280NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : alcôve

IVR82_20057301275NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : coin cuisine

IVR82_20057301276NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : salle de bain

IVR82_20057301277NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, mobilier : table, plateau bois et pied métallique, et tabouret en fibre de verre

IVR82_20057301278NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, mobilier : applique métallique

IVR82_20057301279NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation